



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2018 à SOUILLY
COMPTE RENDU valant PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 16 mars 2018

Etaients présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Madame Catherine COLLINET-JUNG, Madame Michèle GUERMEUR, Monsieur Alfred PETTAZZONI, Monsieur Arnaud MARSAUX, Monsieur David RONDEAU

Etaients remplacés : Monsieur David RONDEAU par Monsieur Hubert BRY, Monsieur Alain HENRIONNET par Madame Marie-Noëlle BRIZION

Absents : Monsieur KOKMAZ Ozlay, Monsieur WATRIN Laurent, Monsieur TOUSSAINT Francis, Monsieur THUGNET Patrick, Monsieur HENRIONNET Alain, Monsieur BAI Denis, Monsieur MARTIN Philippe

Pouvoirs : Madame Catherine COLLINET-JUNG à Monsieur David MINUTO, Madame GUERMEUR Michèle à Monsieur Jean-Claude DUMONT, Monsieur Alfred PETTAZZONI à Monsieur Serge NAHANT.

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Présentation par Madame Sabine STAWOWY, Directrice du CDT et Monsieur Alexis BESSLER, responsable du service ingénierie de développement et tourisme au Conseil départemental de la Meuse, du Schéma de développement touristique de la Meuse et son plan d'actions pour la période 2017-2021. Le Conseil départemental a confié au Comité Départemental du Tourisme (CDT) la réflexion, la concertation et la rédaction du nouveau schéma de développement touristique. Ce schéma décliné en 4 piliers, 4 types de clientèles cibles et 4 axes de plan d'action a pour objectif de mettre en œuvre une politique touristique forte pour contribuer au développement du Territoire.

Présentation par Monsieur Julien DIDRY, Président du Pays de Verdun, par Madame Roxane LEDARD, chargée de mission LEADER et par Monsieur Jean-Philippe TRAMONTIN, chargé de mission au Pays de Verdun, du programme LEADER et des différentes possibilités de soutien aux projets à venir dans les collectivités. Le plan de développement du Pays de Verdun s'organise autour de trois axes : favoriser les actions numériques, faciliter les actions de mobilité sous toutes ses formes, développer les actions d'amélioration de l'habitat.

Ouverture de séance

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 21h30.

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, **Madame Christine HABART** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation des derniers comptes rendus du conseil communautaire

Les comptes rendus du conseil communautaire du 21 décembre 2017 et du 22 février 2018 sont approuvés à l'unanimité.

1. COMPTE RENDU DE SEANCE

1.1-FUSION

- Transfert de la compétence scolaire

Le Président rappelle que par délibération en date du 29 mai 2017 le Conseil Communautaire a décidé que la compétence scolaire serait élargie à compter du 1^{er} juillet 2017 à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie sacrée.

Il explique que la compétence scolaire recouvre plusieurs volets, à savoir les bâtiments, compétence optionnelle soumise à définition d'un intérêt communautaire et le service aux écoles qui comprend notamment l'acquisition du mobilier et des fournitures, le recrutement et la gestion des personnels de services et des ATSEM, compétence facultative.

Il rappelle également, que la CLECT doit transmettre son rapport aux communes pour la fin mars et qu'ensuite les communes auront trois mois pour se prononcer.

Par conséquent, il indique que le Conseil doit se positionner sur la définition de l'intérêt communautaire et la prise en charge par la Codecom de l'intégralité de la compétence.

- Convention 2018 CHALLENGES PUBLICS

Le Président indique que la convention d'assistance avec le cabinet Challenges Publics est arrivée à terme au 31 décembre 2017. Il ajoute que les opérations de transfert des compétences optionnelles et facultatives n'étant pas encore achevées, il propose de renouveler encore pour un an la convention aux mêmes conditions, à savoir au prix unitaire de 950 € HT plafonné à 20 000 € HT.

1.2 RESSOURCES HUMAINES

- Ouverture d'un poste de gestionnaire pour l'école de SOUILLY dans le cadre du départ en retraite de la gestionnaire actuelle
- Ouverture d'un poste d'ATSEM pour l'école de SOUILLY dans le cadre du départ en retraite de l'ATSEM actuelle
- Ouverture d'un poste d'ASTEM pour l'école DES MONTHAIROIS dans le cadre du départ en retraite de l'ATSEM actuelle

Le Président indique que suite à des départs en retraite, plusieurs postes vont être ouverts, avec une priorité qui sera donnée au personnel de la Codecom, avant ouverture extérieure si nécessaire. Il ajoute que ces remplacements ne vont pas affecter le coût de la masse salariale.

- Suite au Comité Technique modification temps de travail de 3 agents de plus de 10%, suite à départ en retraite d'un agent, au remplacement d'un agent et à la demande des agents

Le Président indique qu'il convient de modifier le temps de travail de trois agents, à leur demande, et que ces modifications n'augmenteront pas le coût de la masse salariale.

- Suite au Comité technique, mise en place d'un régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, qui ne peuvent bénéficier du RIFSEEP

Le président indique que le décret d'application n'étant toujours pas sorti pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, il propose par principe d'équité avec les autres agents de les faire bénéficier du RIFSEEP. Il ajoute que ce dispositif ne concernera que 4 agents.

- Suite au Comité Technique, proposition d'approbation du Règlement Intérieur de la CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée applicable aux agents dans le cadre de leurs missions conformément aux dispositions des articles L1321-1 et suivants du code du travail.

Le Président indique que l'ancienne Codecom Val de Meuse-Vallée de la Dieue bénéficiait d'un règlement intérieur applicable à ses agents. Il propose qu'il soit étendu à l'ensemble des agents de la Communauté de Communes.

Il rappelle que ce règlement concerne principalement les règles d'hygiène et de sécurité à respecter sur les lieux de travail.

- Suite au Comité Technique, proposition d'extension de la mise en place d'un Compte Epargne Temps déjà applicable aux agents de l'ancienne CODECOM Val de Meuse-Vallée de la Dieue, pour tous les agents

Le Président indique que les agents de l'ancienne Codecom Val de Meuse-Vallée de la Dieue bénéficiaient de la mise en place d'un compte épargne temps s'ils en faisaient la demande. Il propose qu'il soit étendu à l'ensemble des agents de la Communauté de Communes, sachant qu'il est plafonné à 60 jours maximum par agent.

- Suite au Comité Technique proposition d'application des tarifs internes CODECOM aux agents de la CODECOM résidents hors du territoire, déjà applicable aux agents de l'ancienne CODECOM Val de Meuse-Vallée de la Dieue.

Le Président indique que les agents de l'ancienne Codecom Val de Meuse-Vallée de la Dieue résidents hors du territoire bénéficiaient pour les services enfance et culture des tarifs des résidents de la Codecom. Il propose que ce dispositif soit étendu à l'ensemble des agents de la Communauté de Communes.

1.3 COHESION SOCIALE

- Convention avec le Grenier Théâtre pour 5 représentations.

Madame COLLINET-JUNG explique qu'il est proposé dans la programmation 2018 la représentation de 5 spectacles par le Grenier Théâtre. Elle ajoute que la répartition du coût est pris en charge pour moitié par la Codecom et pour moitié par les communes organisatrices, la participation pour la Codecom s'élevant à 5 875 €.

Elle précise que la première représentation aura lieu à Souilly le 28 avril prochain.

1.4 PATRIMOINE

- Maison des services - Charges 2017 locaux ADMR/ILCG

Le Président rappelle que l'ADMR et l'ILCG étant locataires de bureaux dans les locaux de la Codecom à ANCEMONT, une partie des charges de fonctionnement leur est facturée au prorata des surfaces occupées. Il indique que pour 2017 le montant des charges s'élève à 2 400.32 €.

- ECF 2018 – attribution marché maîtrise d'œuvre

Gérard BUYS, Vice-président, explique que pour la maîtrise d'œuvre de la programmation ECF 2018, trois candidats ont été reçus, et au regard de leurs propositions, propose d'attribuer le marché au cabinet IDP de NANCY, conformément à la proposition de la commission patrimoine.

Concernant la campagne d'enrobés à froid, il rappelle que les formulaires ont été envoyés aux communes pour une réponse au 31 mars.

Il ajoute qu'une réunion de la commission patrimoine devra être fixée courant avril pour évoquer notamment la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie.

1.5 ENVIRONNEMENT

- SMET : approbation de la modification de statuts suite au retrait de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs

Le Président indique que la Codecom a été informée par le président du SMET du retrait de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs du volet études du SMET, et que par conséquent il convient de valider la mise à jour des statuts.

2- EXTRAITS DES DELIBERATIONS

TRANSFERT COMPETENCE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° DE DEFINIR l'intérêt communautaire pour la compétence relative aux bâtiments scolaires comme suit :

« Relèvent de l'intérêt communautaire la construction, l'entretien et le fonctionnement de l'ensemble des équipements de l'enseignement public préélémentaire et élémentaire implantés sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée ».

2° D'INTEGRER la compétence « service des écoles », comprenant l'acquisition du mobilier et des fournitures, le recrutement et la gestion des personnels de services et des ATSEM notamment, dans les compétences facultatives de la Communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée ;

3° AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

4° AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition des bâtiments scolaires

CONVENTION 2018 – CHALLENGES PUBLICS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- **D'AUTORISER** la signature de la convention d'assistance et de conseil pour 2018 avec CHALLENGES PUBLICS, pour un prix unitaire de 950 € HT, sans que le montant total puisse excéder 20 000 € HT.

OUVERTURE POSTE – GESTIONNAIRE CANTINE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° AUTORISE le Président à ouvrir un poste d'adjoint administratif sur la base de 19.99/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2018

2° AUTORISE le Président à procéder aux formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

OUVERTURE POSTE – ATSEM SOUILLY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° AUTORISE le Président à ouvrir un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pour l'école de SOUILLY sur la base de 23.98/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018

2° AUTORISE le Président à procéder aux formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

OUVERTURE DE POSTE – ATSEM LES MONTHAIRONS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° AUTORISE le Président à ouvrir un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pour l'école des MONTHAIRONS sur la base de 23.98/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018

2° AUTORISE le Président à procéder aux formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° AUTORISE le Président à procéder à la réduction du temps de travail de Madame xxxxxx, adjoint d'animation, de 19.50/35^{ème} à 16.45/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

2° AUTORISE le Président à procéder aux formalités et à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

MODIFICATION TEMPS TRAVAIL AGENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° AUTORISE le Président à procéder à l'augmentation du temps de travail de Madame xxxxxx, adjoint d'animation, de 3.97/35^{ème} à 10.24/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2018 ;

2° AUTORISE le Président à procéder aux formalités et à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

MODIFICATION TEMPS TRAVAIL D'UN AGENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° AUTORISE le Président à procéder à l'augmentation du temps de travail de Madame xxxxxx, adjoint d'animation, de 23/35^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2018 ;

2° AUTORISE le Président à procéder aux formalités et à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

ECF – ATTRIBUTION MAITRISE D'ŒUVRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour les ECF 2018 au cabinet IDP CONSULT de NANCY pour un taux d'honoraires de 3%, soit un marché estimé à 3 000 € HT pour un coût de travaux estimé à 100 000 € HT ;

2° AUTORISE le Président à signer le contrat avec le candidat retenu.

SMET –MODIFICATION STATUTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'APPROUVER la modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) suite au retrait de la communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs ;

2° D'APPROUVER la modification de statuts afférente

INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE-AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'INSTAURER, pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, à compter du 1^{er} juin 2018 un régime indemnitaire, fondé sur :

- Prime de service

2° QUE le montant annuel brut sera déterminé par le Président par voie d'arrêté, conformément aux dispositions applicables pour le RIFSEEP pour les agents de catégorie C.

REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL – APPROBATION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'APPROUVER le Règlement Intérieur applicable au personnel de la Codecom Val de Meuse-Voie Sacrée et fixe son entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018

2° AUTORISE le Président à procéder aux formalités de publicité nécessaires.

CHARGES ADMR-ILCG 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° VALIDE le montant des charges demandées au titre de l'année 2017 au montant de 2 400.32 €.

2° AUTORISE le Président à procéder aux formalités nécessaires à ce recouvrement.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° LA MISE EN PLACE d'un Compté Epargne Temps

2° ADOPTE les propositions relatives à l'ouverture, au fonctionnement, à la gestion et à la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi qu'aux modalités de son utilisation par l'agent, mentionnées dans la présente délibération ;

3° CHARGE le Président de la mise en œuvre de cette décision ;

4° AUTORISE le Président à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

TARIFS INTERNES – PERSONNEL CODECOM

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° L'APPLICATION aux agents de la CODECOM non résidents sur le territoire des tarifs internes pour les services culturels et de l'enfance.

2° CHARGE le Président de la mise en œuvre de cette décision ;

3° AUTORISE le Président à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

CONVENTION 2018 – GRENIER THEATRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° LA PARTICIPATION de la CODECOM à hauteur de 5 875 €, somme qui sera versée à la signature de la convention.

2° AUTORISE le Président à signer la convention avec le Grenier Théâtre pour la programmation 2018.

Il lève la séance du conseil communautaire à 22h25.

Le Président,
S. NAHANT

La Secrétaire
C. HABART